

Analyse du risque

	1 an	3 ans	5 ans	Création
Volatilité du portefeuille* (%)	2.62	4.43	4.03	5.22
Volatilité de l'indice de référence (%)	2.85	4.35	4.00	-
Risque relatif/Tracking Error (%)	0.48	0.56	0.64	-
Ratio de Sharpe	0.38	1.14	0.70	1.12
Ratio d'information	2.16	1.92	1.18	-

Performance glissante (%)

	1 mois	3 mois	6 mois	YTD	3 ans	5 ans	30/09/20 30/09/21	30/09/19 30/09/20	30/09/18 30/09/19	30/09/17 30/09/18	30/09/16 30/09/17	Création
Portefeuille*	-1.07	-0.06	-0.41	-1.76	12.65	9.68	-0.08	1.45	11.13	-0.86	-1.79	524.87
Indice de référence	-1.26	-0.05	-0.34	-1.96	11.17	8.89	-0.50	0.40	11.28	0.14	-2.18	-
Ecarts	0.18	-0.02	-0.07	0.20	1.49	0.79	0.43	1.05	-0.15	-1.00	0.39	-

Performance calendaire annuelle (%)

	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Portefeuille*	5.32	7.71	-0.64	1.72	3.79	0.82	15.35	2.39	13.86	5.22
Indice de référence	4.32	7.37	0.55	1.55	4.41	1.06	16.03	2.22	15.13	4.13
Ecarts	1.00	0.34	-1.20	0.17	-0.63	-0.24	-0.68	0.17	-1.26	1.09

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs. Les calculs de performances sont nets de frais et réalisés coupons réinvestis. L'indice de référence, le cas échéant, pourrait être calculé sur la base des coupons nets ou bruts. Veuillez consulter le prospectus pour obtenir plus d'informations.

Analyse du portefeuille

10 principaux titres

Libellé	Pondération (%)	Pays émetteur	Mod. Duration	Contribution
France Government Bond OAT 2.5% 05/25/2030	7.56	France	7.9	0.60
Spain Government Bond 6% 01/31/2029	7.05	Espagne	6.2	0.44
Italy (Republic of) 1.35% 04/01/2030	5.34	Italie	8.0	0.43
Italy (Republic of) 3% 08/01/2029	4.33	Italie	7.0	0.31
France Government Bond OAT 0.25% 07/25/2024	2.96	France	2.9	0.09
Spain Government Bond 1.45% 04/30/2029	2.60	Espagne	7.2	0.19
Spain Government Bond 1.95% 07/30/2030	2.57	Espagne	8.2	0.21
Belgium Government Bond 0.9% 06/22/2029	2.43	Belgique	7.5	0.18
France Government Bond OAT 0.5% 05/25/2029	2.35	France	7.5	0.18
Italy (Republic of) 0.9% 04/01/2031	2.33	Italie	9.1	0.21
Total (%)	39.52			

* Date de la 1ère Valeur Liquidative : 31/12/1986

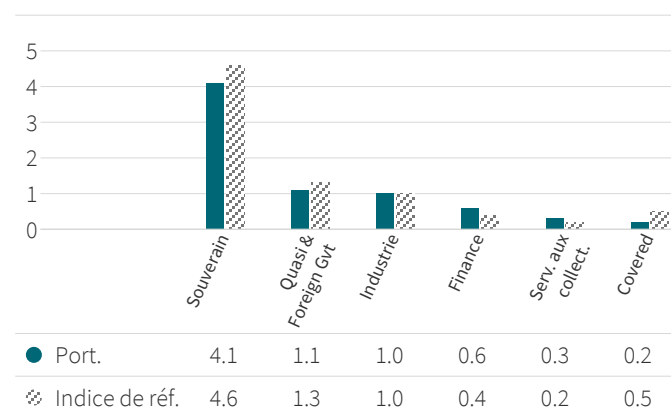
Source(s) : AXA Investment Managers au 30/09/2021

Pour plus d'information merci de consulter www.axa-im.com

Exposition sectorielle (%)

	Portefeuille	Benchmark
Souverain	44.53	57.80
Industrie	16.73	13.25
Quasi & Foreign Gvt	14.56	15.74
Finance	10.99	5.54
Serv. aux collect.	5.07	2.05
Covered	3.76	5.56
Cash	4.36	0.00

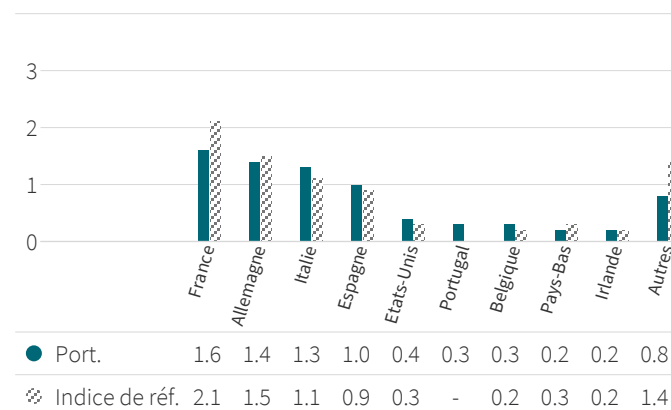
Contribution à la duration par secteur



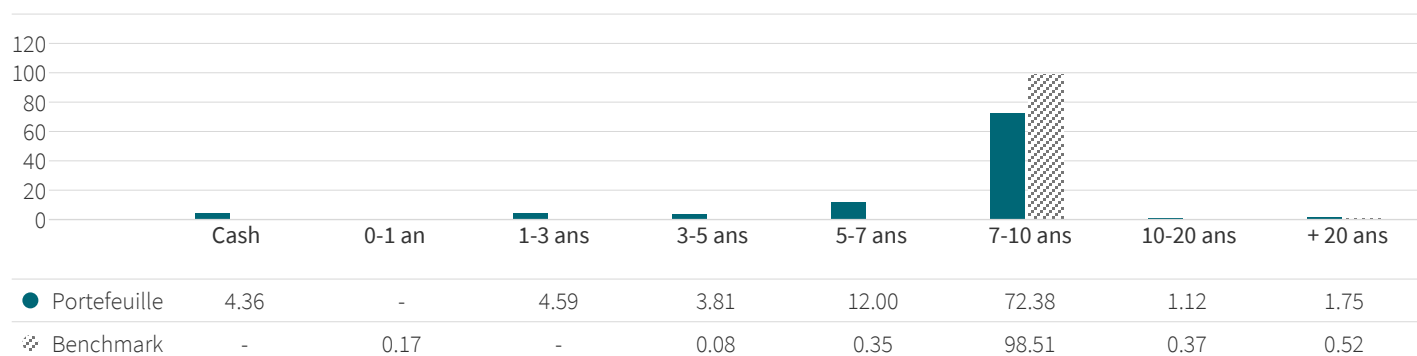
Exposition géographique (%)

	Portefeuille	Benchmark
France	29.37	26.33
Espagne	15.07	11.14
Italie	14.88	14.49
Allemagne	6.44	17.92
Etats-Unis	5.75	4.23
Portugal	3.54	0.00
Belgique	3.53	2.77
Pays-Bas	2.72	4.00
Royaume-Uni	2.35	1.56
Irlande	2.13	1.95
Autres	9.85	11.86
Cash	4.36	0.00

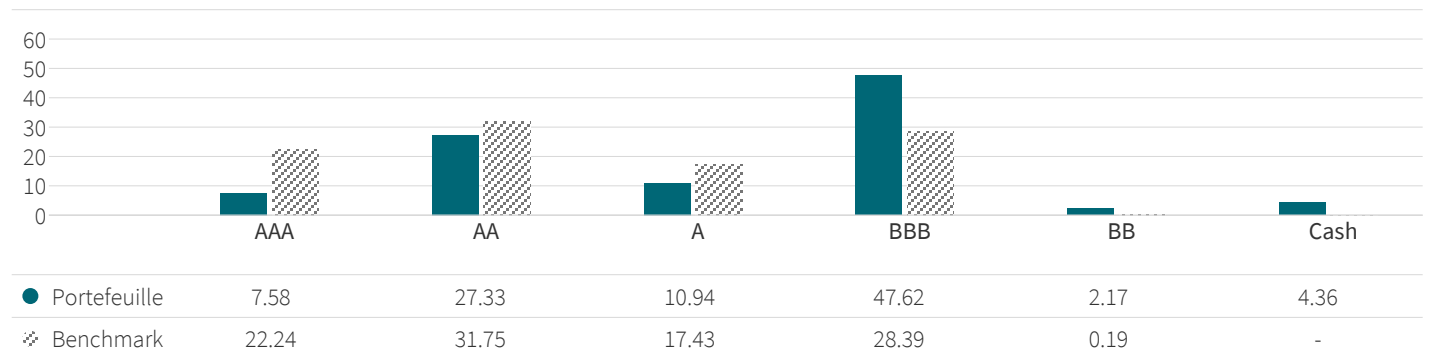
Contribution à la duration par géographie



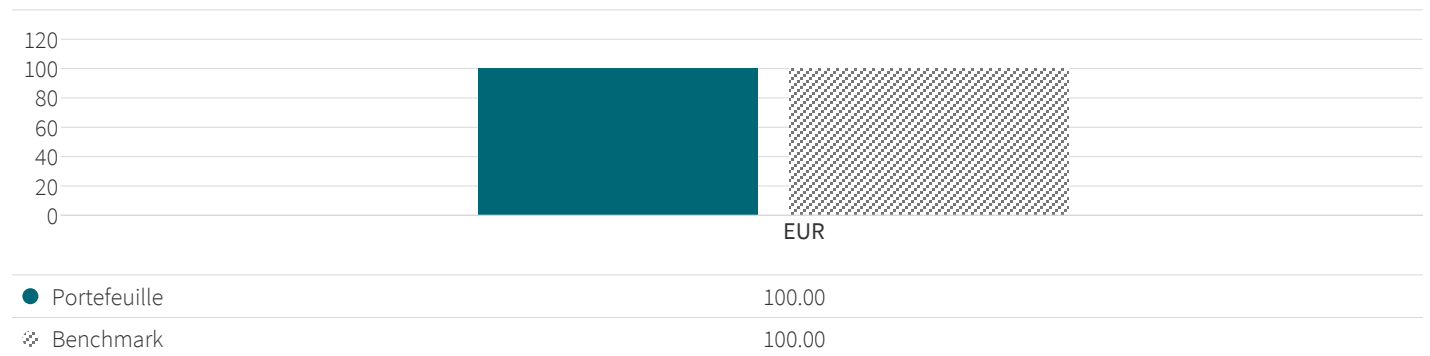
Exposition par Maturité (%)



Exposition par rating (%)



Exposition par devise (%)



Informations supplémentaires

Administration

Forme juridique	SICAV
Conforme Directive UCITS	Oui
Conforme Directive AIF	Non
Nationalité	France
Classification AMF	Obligations et autres titres de créance en Euros
Date de la 1ère Valeur Liquidative	31/12/1986
Devise du portefeuille	EUR
Valorisation	Quotidienne
Type de part	Capitalisation / Distribution
Code ISIN C / D	FR0000172124 / FR0000288912
Code SEDOL C / D	- / B03MZQ3
Droits d'entrée maximum	3%
Frais estimés courants	0.61%
Frais de gestion financière	0.45%
Frais de gestion maximum	1.196%
Société de gestion	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS S.A.
(Sous) Délégation fin.	AXA IM Paris
Délégation comptable	State Street Bank International Gmbh (Paris Branch)
Dépositaire	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES SCA

Comme indiqué dans le dernier rapport annuel, le calcul des frais courants n'inclut pas la commission de performance, mais comprend les frais de gestion et la commission de service appliquée. La commission de service appliquée effective est provisionnée à chaque calcul de la VL et incluse dans les frais courants de chaque Classe d'Actions.

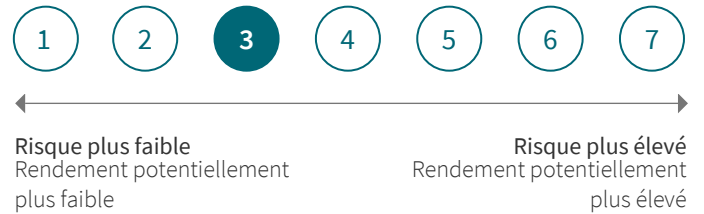
Objectifs du fonds

L'OPCVM est classé dans la catégorie suivante : «Obligations et autres titres de créance libellés en Euro». L'OPCVM AXA Euro 7-10 est nourricier de l'OPCVM AXA World Funds – Euro 7-10 (l'OPCVM maître). A ce titre, AXA Euro 7-10 est investi en totalité et en permanence dans l'OPCVM maître, hors liquidités qui resteront accessoires. L'objectif d'investissement de l'OPCVM est de réaliser des performances en investissant principalement dans des obligations d'entreprise et d'Etat libellées en EUR à moyen terme. La sensibilité de l'OPCVM aux taux d'intérêt sera située entre 5 et 10. L'attention des actionnaires est attirée sur le fait que la performance d'AXA Euro 7-10 sera inférieure à la performance d'AXA World Funds - Euro 7-10, en raison des frais propres à l'OPCVM AXA Euro 7-10.

Horizon d'investissement

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

Caractéristiques du risque



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Pourquoi le fonds est-il dans cette catégorie ?

L'OPCVM n'est pas garanti en capital. Il est investi sur des marchés et/ou utilise des techniques ou instruments, soumis à des variations à la hausse comme à la baisse pouvant engendrer des gains ou des pertes

Risque additionnel

L'OPCVM AXA Euro 7 - 10 est nourricier de l'OPCVM AXA World Funds – Euro 7 – 10 (l'OPCVM maître). A ce titre, il supporte les mêmes risques additionnels que son maître, à savoir : Risque de contrepartie : risque de faillite, d'insolvabilité ou de défaillance d'une contrepartie de l'OPCVM, pouvant entraîner un défaut de paiement ou de livraison.

Risque de crédit : risque que les émetteurs de titres de créance détenus par l'OPCVM ne s'acquittent pas de leurs obligations ou voient leur note de crédit abaissée, ce qui entraînerait une baisse de la valeur liquidative.

Impact de certaines techniques de gestion telles que la gestion de dérivés: certaines techniques de gestion comportent des risques spécifiques tels que risques de liquidité, de crédit, de contrepartie, risques liés aux sous-jacents, risques juridiques, de valorisation et opérationnels. Le recours à ces techniques peut également entraîner/impliquer un levier ayant pour conséquence une amplification des mouvements de marché sur l'OPCVM et pouvant engendrer des risques de pertes importantes.

Souscriptions Rachats

Les ordres de souscription, de rachats et d'échange entre les actions C et D doivent parvenir auprès du dépositaire, chaque jour ouvré avant 12h00 (heure de Paris) et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative. L'attention des actionnaires est attirée sur l'existence potentielle de délais de traitement supplémentaires du fait de l'existence d'intermédiaires tels que le conseiller financier ou le distributeur. La valeur liquidative est calculée sur une base quotidienne. Elle est établie lors des jours de bourse hors jours fériés légaux en France ou au Luxembourg. Le calendrier de référence est celui de NYSE Euronext et tient aussi compte du calendrier de l'OPCVM maître. Les dispositions en matière de souscription/rachat de l'OPCVM maître sont disponibles dans le prospectus de celui-ci.

Comment investir

Investisseurs Particuliers

Les investisseurs particuliers sont invités à contacter leur intermédiaire financier.

Notation ESG

La notation ESG absolue repose sur une méthode d'évaluation exclusive. Si le fonds a obtenu 1 arbre (5 arbres), cela signifie qu'il appartient à la catégorie de notation ESG absolue la plus faible (la plus élevée).

Pour en savoir plus sur la méthode d'évaluation, rendez-vous sur <https://particuliers.axa-im.fr/des-referentiels-esg>.

La note ESG relative correspond à la différence entre la note ESG absolue du portefeuille et la note ESG absolue de son indice de référence. Si la note ESG relative est positive (négative), cela signifie que la note ESG absolue du portefeuille est supérieure (inférieure) à celle de l'indice de référence.

Les indicateurs ESG sont utilisés à titre d'information uniquement. Le portefeuille ne présente pas d'objectifs ESG réglementaires ou contractuels.

Avertissements

Ce document est publié uniquement à titre d'information et ne constitue pas un travail de recherche en investissement ou une analyse financière portant sur des transactions sur instruments financiers au sens de la directive MiFID (2014/65/EU). Il ne constitue pas non plus, de la part d'AXA Investment Managers et/ou de ses filiales, une offre d'achat ou de vente de services, de produits ou de placements et ne doit pas être considéré comme un conseil d'ordre juridique, fiscal ou en matière de placement, comme une recommandation d'une stratégie d'investissement, ou comme une recommandation personnalisée d'acheter ou de vendre des titres. Les informations qu'il contient sont destinées uniquement à l'entité et/ou à la/aux personne(s) à qui il a été adressé, sauf autorisation contraire en vertu d'accords applicables. AXA Investment Managers décline par la présente toute responsabilité pour toute reproduction,

redistribution ou transmission ultérieures, ainsi que de toute responsabilité issue desdites activités.

Du fait de leur simplification, les informations contenues dans ce document sont partielles et les opinions, estimations et prévisions présentées ici sont subjectives et susceptibles de changer sans préavis. Il n'est nullement garanti que les prévisions faites se réalisent. Les données, chiffres, déclarations, analyses, prévisions et autres informations fournis dans ce document se fondent sur l'état de nos connaissances au moment de sa préparation. Bien que ce document ait été rédigé avec le plus grand soin, nous ne faisons aucune déclaration ni n'offrons aucune garantie explicite ou implicite (y compris à l'égard de tiers) quant à l'exactitude, la fiabilité ou l'exhaustivité des informations qu'il contient. Toute foi portée aux informations figurant sur cette page est à la seule discrétion du destinataire. Ce contenu ne présente pas suffisamment d'informations pour appuyer une décision en matière de placement.

Avant d'effectuer un investissement, il est conseillé à l'investisseur de consulter le Prospectus correspondant, le Document d'information clé pour l'investisseur et les documents associés qui fournissent des renseignements détaillés sur le produit, y compris les risques, les frais d'investissement et les commissions liés à l'achat d'un des produits et risques mentionnés. Les informations contenues dans le présent document ne se substituent pas à ces documents ou à l'obtention d'un avis professionnel externe.

Les produits ou stratégies mentionnés dans ce document peuvent ne pas être autorisés ou disponibles dans votre juridiction. Nous vous invitons à vérifier avec la société de gestion ou directement sur son site Internet (<https://www.axa-im.com/en/registration-map>) la liste des pays de commercialisation du fonds.

La performance passée n'est pas un indicateur fiable de la performance actuelle ou future, et toutes les données relatives à la performance ou au rendement mentionnées excluent les commissions et frais encourus lors de l'émission ou du rachat de parts. La valeur des investissements et les revenus qui en découlent peuvent varier à la hausse comme à la baisse, et l'investisseur est susceptible de ne pas récupérer la totalité du montant investi initialement. Les variations des taux de change peuvent également affecter la valeur de l'investissement. Pour cette raison et compte tenu des frais initiaux habituellement prélevés, un investissement ne convient pas généralement en tant que placement à court terme. Les commissions et les frais ont un effet défavorable sur la performance du fonds.

Le cash inclut les différentes positions en liquidités et assimilées telles que les liquidités dans les différents comptes en banque, les positions en fonds monétaires ou les profits latents à recevoir ou payer dans le cadre des couvertures de change.

Le Fonds référencé dans les présentes n'a pas été inscrit au titre de la loi américaine de 1940 sur les sociétés d'investissement, telle qu'amendée, ni au titre de la loi américaine de 1933 sur les valeurs mobilières, telle qu'amendée. Aucune des actions ne peut être proposée ou vendue, directement ou indirectement aux États-Unis ou à toute Personne américaine, sauf si les titres sont inscrits au titre de la loi, ou si une exemption aux formalités d'enregistrement de la loi est disponible. Une Personne américaine est définie comme (a) un

individu qui est citoyen ou résident des États-Unis au titre de l'impôt fédéral américain sur le revenu ; (b) une société commerciale, un partenariat ou toute autre entité créée ou organisée conformément aux lois en vigueur ou qui existent aux États-Unis ; (c) une succession ou un trust dont les revenus sont assujettis à l'impôt fédéral américain sur le revenu, indépendamment du fait que lesdits revenus soient effectivement associés à une opération ou une activité aux États-Unis. Aux États-Unis, le présent contenu peut être distribué à une personne qui est un « distributeur » ou qui n'est pas une « personne américaine », telle que définie par la Règle S de la loi sur les valeurs mobilières de 1933 (telle qu'amendée).

Glossaire

Certains termes vous posent question ?

Consultez la page Glossaire de notre site Internet.

axa-im.com/glossary